

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 juin 2013, à 19 h,
à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Edith Coulombe
 Madame Julie Plamondon
 Monsieur François Du Sablon
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lisa Kennedy est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du certificat des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 13-686 pourvoyant aux travaux de mise aux normes des chemins du secteur Exposition Sud pour un montant approximatif d'un million six cent soixante-quinze mille dollars (1 675 000 \$);
4. Dépôt du certificat des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 13-687 pourvoyant à la construction d'un garage municipal et décrétant un emprunt de trois millions neuf cent soixante-quinze mille dollars (3 975 000 \$);
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 05 monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 230 -13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci, par monsieur le maire Robert Miller.

Considérant que chaque membre du conseil a reçu un avis de convocation de la manière prévue au Code municipal;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 231-13

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER
CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-686
POURVOYANT AUX TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES
CHEMINS DU SECTEUR EXPOSITION SUD POUR UN
MONTANT APPROXIMATIF D'UN MILLION SIX CENT
SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (1 675 000 \$)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accuse réception du rapport de la greffière adjointe et coordonnatrice des communications, daté du 18 juin 2013, faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à l'égard du règlement suivant :

Numéro 13-686 pourvoyant aux travaux de mise aux normes des chemins du secteur Exposition Sud pour un montant approximatif d'un million six cent soixante-quinze mille dollars (1 675 000 \$);

Le rapport confirme qu'aucune personne habile à voter n'a signé le registre visant la tenue d'un scrutin référendaire à l'égard dudit règlement.

Ledit règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 232-13

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER
CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-687
POURVOYANT À LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE
MUNICIPAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT (TP-0703) DE
TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE
DOLLARS (3 975 000 \$)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accuse réception du rapport de la greffière adjointe et coordonnatrice des communications, daté du 18 juin 2013, faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à l'égard du règlement suivant :

Numéro 13-687 pourvoyant à la construction d'un garage municipal et décrétant un emprunt de trois millions neuf cent soixante-quinze mille dollars (3 975 000 \$);

Le rapport confirme qu'aucune personne habile à voter n'a signé le registre visant la tenue d'un scrutin référendaire à l'égard dudit règlement.

Ledit règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

Rés.: 233-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lisa Kennedy, directrice générale et
secrétaire-trésorière